



La fontaine Saint-Maimbœuf à Dampierre-sur-Linotte

SOMMAIRE

Le mot de la directrice académique

Réglementation : p. 2

- Modification des dispositions du code de l'éducation fixant l'organisation des académies.
- Les IA-DSDEN deviennent les DA-SEN.
- Nouveaux imprimés et formulaires.

Personnels : pp. 2 et 3

- Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par voie d'exeat-ineat - Rentrée 2012
- Recrutement interne des professeurs des écoles par voie de liste d'aptitude – rentrée scolaire 2012
- Mouvement départemental 2012 : mutation au titre du handicap ou de la maladie grave d'un enfant
- Stage CAPA-SH - session 2012
- Mise en disponibilité
- Vade-mecum « Emploi de vie scolaire » (EVS)
- Mesures catégorielles en faveur des enseignants du 1^{er} degré à compter du 1^{er} février 2012
- La surcotisation dans le cadre du travail à temps partiel

Vie scolaire : p. 4

- Voyages scolaires : liste des passagers
- Lutter contre le harcèlement à l'École : l'affaire de tous !
- Dispositif VIGIPIRATE

Action éducative : pp. 4 et 5

- Challenge mathématiques
- Printemps des poètes et semaine de la poésie

Brèves : p. 5

Le mot de la directrice académique

Le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) réuni le 20 février a permis d'exposer en préambule à l'étude de la carte scolaire le projet éducatif du département de la Haute-Saône qui est une déclinaison contextualisée, sur notre territoire, des trois axes du projet de l'académie de Besançon. Je vous en communique les intitulés et les quelques exemples suivants :

Axe 1 : Renforcer la réussite des élèves dans le parcours école/collège et développer la prévention de l'illettrisme.

12% de la population haut-saônoise est touchée par l'illettrisme, contre 9% à 10% sur le plan national. Pour lutter contre ce fléau, l'École haut-saônoise obtient déjà des résultats probants, globalement révélés par les évaluations CE1 et CM2 qui montrent une progression qui permet de rattraper, voire dépasser, les indicateurs nationaux. Ce travail de qualité doit être poursuivi et intensifié.

Axe 2 : Conduire les élèves au plus haut niveau de leur ambition et prévenir le décrochage scolaire.

L'enclavement de certains territoires du département a pour effet un relatif manque d'ambition dans les parcours scolaires des jeunes hauts-saônois par rapport à ceux qu'on observe dans d'autres secteurs de l'académie ou dans d'autres régions. Un effort significatif doit se poursuivre pour favoriser des parcours personnalisés pour les élèves, notamment ceux qui ont des besoins éducatifs particuliers, pour prendre en compte leur diversité, pour organiser les aides aux apprentissages à apporter selon leurs besoins, pour penser et acter l'orientation des élèves, leur connaissance des métiers.

Axe 3 : Objectif transversal > améliorer les contextes facilitant les apprentissages et la vie à l'école.

► Bilan de santé de 6 ans : l'objectif est de passer de 30% à 60% des élèves en 2011-2012 puis 90 à 100% en 2012-2013. Le dépistage des troubles sensoriels est réorganisé à partir de cette année, en partenariat avec les mutuelles.

► Le plan « École numérique rurale » a permis d'équiper 64 sites. Un projet est en cours de montage pour développer un « environnement numérique de travail » (ENT) dans le département pour le 1^{er} degré.

► Lutte contre le harcèlement à l'école et au collège : 10 à 15% des élèves sont concernés au plan national avec différents types de harcèlement. Une prise de conscience s'est faite en France et un vaste plan national est en cours de première déclinaison.

Je vous remercie pour votre engagement persévérant pour la réalisation de ces objectifs en faveur de nos élèves.

Hélène Ouanas.

Réglementation

Modification des dispositions du code de l'éducation fixant l'organisation des académies.

Le décret n° [2012-16 du 5 janvier 2012](#) relatif à l'organisation académique a été publié au JO du 6 janvier. Ce texte est entré en vigueur le 1^{er} février 2012.

Résumé : le décret réforme l'organisation des services académiques et départementaux de l'éducation nationale. Il crée un comité de direction de l'académie, composé du recteur et de ses adjoints, le secrétaire général d'académie et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN), qui prennent le titre de directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DA-SEN). Les DA-SEN ont la qualité de chef de service déconcentré dans le département.

Le décret prévoit que le recteur arrête, conformément aux orientations ministérielles, l'organisation fonctionnelle et territoriale de l'académie ainsi que les attributions des services de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale placés sous son autorité.

Les IA-DSDEN deviennent les DA-SEN

Depuis le 1^{er} février 2012, les inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) portent le titre et assurent la fonction de directeur (-trice) académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN), rattaché à un département (voir l'article ci-contre).

Par conséquent, les courriers autrefois adressés à : **Madame l'inspectrice d'académie de la Haute-Saône** doivent désormais être adressés à :

Madame la directrice académique de la Haute-Saône

Nouveaux imprimés et formulaires

Autre conséquence pratique : n'ont plus cours les imprimés et formulaires portant la mention ou la signature :

**L'inspectrice d'académie
directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de la Haute-Saône
Hélène Ouanas**

La page du site IA 70 [Service EPS et réglementation](#) a été mise à jour avec les nouveaux documents valides. **Veillez ne plus utiliser les versions antérieures.**

Personnels

Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par voie d'exeat-ineat - Rentrée 2012

Le mouvement interdépartemental complémentaire concerne prioritairement les personnels ayant préalablement participé au mouvement interdépartemental informatisé et qui n'ont pas eu satisfaction, et ceux dont la mutation de leur conjoint a été connue après le 8 février 2012.

Les enseignants souhaitant demander une mutation pour un autre département adresseront à l'**inspection académique – division du personnel 1^{er} degré** :

- ▶ une demande manuscrite d'exeat adressée à madame la directrice académique de la Haute-Saône ;
- ▶ une demande manuscrite d'ineat adressée à monsieur (ou madame) le directeur (-trice) académique du (ou des) départements souhaités (autant de demandes d'ineat que de départements demandés).

La notice complète est disponible sur le site internet dans la rubrique « Campagnes en cours ».

Recrutement interne des professeurs des écoles par voie de liste d'aptitude – rentrée scolaire 2012

Réf. : Décret n°90-680 du 01/08/1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

Les candidats doivent retirer une fiche de renseignements auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription. Cette fiche peut également être téléchargée sur le site de l'inspection académique de la Haute-Saône : www.ac-besancon.fr/ia70, rubrique Personnels - Personnel enseignant ; ou être demandée à l'inspection académique, division des ressources humaines.

Le dossier doit comprendre :

- ▶ une demande manuscrite, datée et signée par le candidat,
- ▶ une fiche de renseignements,
- ▶ les photocopies des diplômes universitaires et professionnels, à l'exception du baccalauréat, du certificat de fin d'études normales (CFEN), et du certificat d'aptitude pédagogique (CAP).

Le dossier ainsi constitué doit être retourné à l'IEN **pour le 16 mars 2012, délai de rigueur.**

Mouvement départemental 2012 : mutation au titre du handicap ou de la maladie grave d'un enfant

Réf. : loi 84-16 du 11 janvier 1984

Sont pris en considération le cas des personnels :

- ▶ pour lesquels la qualité de travailleur handicapé (RQTH) a été reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie, instance fonctionnelle de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- ▶ dont le conjoint ou un enfant est reconnu par les mêmes instances en situation de handicap,
- ▶ dont un enfant non handicapé mais présentant une pathologie nécessitant des soins spécifiques impose que soit envisagé le rapprochement d'un établissement spécialisé ou dispensant ces soins.

Pour bénéficier d'une bonification à l'un ou l'autre de ces titres, les enseignants concernés qui envisagent de participer au mouvement départemental 2012 doivent faire parvenir un courrier exposant leurs besoins de compensation au regard de la situation invoquée, accompagné des pièces justificatives, à la division des ressources humaines, pour le **jeudi 31 mars 2012** au plus tard. Il reviendra aux instances paritaires concernées d'apprécier si les demandes des personnels correspondent véritablement à des mesures de compensation.

Mesures catégorielles en faveur des enseignants du 1^{er} degré à compter du 1^{er} février 2012

- ▶ Revalorisation des premiers échelons de la grille indiciaire des professeurs des écoles (décret du 9 janvier 2012). Les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} échelons de la classe normale des professeurs des écoles sont revalorisés de la façon suivante : 22 points d'indice majoré pour l'échelon 3 ; 14 points d'indice majoré pour l'échelon 4 ; 5 points d'indice majoré pour l'échelon 5. Effet financier sur la fiche de paie de février 2012.
- ▶ Revalorisation des taux annuels de la part variable de l'indemnité de sujétions spéciales pour les directions d'école (décret n° 83-644 du 8 juillet 1983 modifié et arrêté du 12 septembre 2008 modifié) : de 200 à 300 euros pour les directions d'école de 1 à 4 classes ; de 400 à 600 euros pour les directions d'école de 5 à 9 classes ; de 600 à 900 euros pour les directions d'école de 10 classes et plus. Effet financier sur la fiche de paie de février 2012.

Stage CAPA-SH - session 2012

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'inspection académique, rubrique « personnel > campagnes en cours ».

Ils sont à retourner au secrétariat de l'inscription de circonscription pour le **13 mars 2012** dernier délai qui fera suivre à la DRH de l'inspection académique pour le 15 mars 2012.

Contact : Didier Barthel : 03-84-78-63-11

Mise en disponibilité

Une fiche d'information sur la mise en disponibilité a été mise à jour en janvier 2012. Elle est à retrouver sur le site Internet dans la rubrique

[Personnels > Fiches thématiques](#)

Vade-mecum « Emploi de vie scolaire » (EVS)

Un document synthétique répondant, de manière assez exhaustive, à toutes les questions fréquemment posées concernant la gestion des emplois de vie scolaire (Contrat unique d'insertion) affectés dans les écoles pour y assurer les deux missions principales d'accompagnement des élèves en situation de handicap et d'aide à la direction d'école.

À retrouver sur le site Internet dans la rubrique :

[L'inspection > Publications](#)

La surcotisation dans le cadre du travail à temps partiel

La possibilité de surcotiser ne concerne que le temps partiel **sur autorisation**.

Le choix de surcotiser doit être formulé **en même temps que la demande de temps partiel**.

La retenue est appliquée sur le traitement indiciaire brut (NBI comprise) correspondant à un fonctionnaire de même grade, échelon et indice travaillant à temps plein. Les autres primes ne sont pas prises en compte dans l'assiette de la surcotisation

La prise en compte de la durée non travaillée surcotisée est **limitée à 4 trimestres** sur l'ensemble de la carrière :

Temps de travail	Durée maximum de versement de la surcotisation
50 %	2 ans
75 %	4 ans

[Voir la notice complète sur le site de l'IA 70](#)

Vie scolaire

Voyages scolaires : liste des passagers

Rappels sur la réglementation :

Circulaire sorties scolaires EN n°99-136 du 21-9-1999

« Une liste des élèves aura été préalablement établie et les numéros de téléphone des personnes à contacter, soigneusement indiqués en face de chaque nom.

À l'aide de cette liste, les enfants seront comptés un à un, à chaque montée dans le véhicule.

Pendant le transport, le ou les accompagnateurs doivent se tenir à proximité d'une ou des issues. »

De plus, pour les voyages, au-delà du département et des départements limitrophes, l'autocariste doit exiger de l'organisateur de la sortie la **liste de l'ensemble des passagers** (réglementation 2010 du ministère des transports).

Certaines inspections académiques demandent que cette liste soit annexée aux dossiers de séjours avec nuitée.

En tout état de cause, elle doit figurer dans le montage de dossier au niveau des écoles et établissements.

Lutter contre le harcèlement à l'École : l'affaire de tous !

Le ministère lance pour la première fois en France une campagne nationale de sensibilisation destinée à mobiliser les élèves, les parents, le personnel de l'éducation contre toutes les formes de harcèlement entre élèves.

Cette campagne d'information s'accompagne d'outils et de ressources éducatives pour prévenir et pour agir, tenant compte des recommandations des états généraux de la sécurité à l'École d'avril 2010 et dans le prolongement des assises nationales sur le harcèlement à l'École, tenues en mai 2011.

Consultez le site de référence :

<http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr>

Dispositif VIGIPIRATE

Le ministère des affaires étrangères vient d'appeler l'attention sur l'insécurité qui gagne **la totalité du Mali** y compris Bamako et le sud du fleuve Niger. Il déconseille formellement les déplacements et voyages scolaires ou universitaires dans ce pays.

Il est rappelé d'une manière générale l'utilité de consulter le site www.diplomatie.gouv.fr, avant d'entreprendre tout voyage dans un pays « à risque ».

Action éducative



Mathématiques :

Opération nationale du 12 au 18 mars 2012

L'opération qui vise à donner une image actuelle, vivante et attractive des mathématiques affiche comme thématique « les filles et les mathématiques ». Sa déclinaison départementale permettra à chaque école de participer, chaque jour, par la résolution d'énigme à la reconstitution d'un puzzle de cycle. Le 13 février, chaque école a été destinataire d'un courrier d'information.

Pour en savoir plus :

► déclinaison départementale : personne référente maths de chaque circonscription.

► Opération nationale : BO du 25 août 2011

[Site EDUSCOL](http://www.eduscol.education.fr)

Challenge mathématiques 70

Dans le cadre des actions départementales en mathématiques, deux challenges sont offerts aux élèves du premier degré et de 6^e pour l'année 2011-2012 :

► « GIGOGNE, vous avez dit GIGOGNE ? »

Les classes de cycle 1 et cycle 2 volontaires réalisent une production mathématique ou plastique à partir du mot GIGOGNE.

► « Cartes en main » :

Les classes de cycle 3 et de 6^e volontaires réalisent un ou plusieurs jeux de cartes (permettant de développer les activités mentales en mathématiques).

Une journée départementale mathématique permettra à la fin de l'année scolaire de valoriser le travail de chaque classe par l'exposition des productions mathématiques et plastiques ainsi que l'organisation d'un tournoi pour les as des jeux de cartes.

Contacts : personne référente maths de chaque circonscription.

Printemps des poètes et semaine de la poésie

Des ressources élaborées par les équipes des IEN et par des maitres formateurs du département de la Haute-Saône seront à votre disposition sur les blogs des circonscriptions. Elles seront également compilées dans un fichier PDF qui sera envoyé aux écoles par courriel avant les vacances d'hiver.

Du 19 au 23 mars, ces ressources pourront être mise en œuvre dans les classes, dans le cadre de la semaine de la poésie. Une brigade d'intervention poétique circulera dans le département pour rendre visite à un certain nombre d'écoles. Réservez-lui le meilleur accueil !

Contact : cp.ienvn.ia70@ac-besancon.fr

Sur le thème « **Enfances** », retrouvez le Printemps des poètes 2012, sur le site :

<http://www.printempsdespoetes.com>



Brèves

Rallyes piétons MAIF (rappel)

Cf. message aux écoles du 21 février 2012.
Les rallyes piétons organisés par Prévention-MAIF auront lieu les vendredi 20 avril et 11 mai.
Inscriptions jusqu'au **20 mars 2012**

Concours national des journaux scolaires et lycéens : prix Varenne

Plus que quelques jours - jusqu'au lundi 19 mars - pour adresser au CLEMI le journal scolaire paru en 2011-2012 - papier ou en ligne - qui vous représentera pour l'édition 2012 du Prix Varenne.

[Renseignements](#)

Enfants de la Zique

Le dernier Livret + CD vient de paraître.
Il est disponible auprès des conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM) dans la limite du stock attribué.

Formation et recrutement d'un psychologue scolaire

Une formation de préparation au diplôme d'Etat de psychologue scolaire se déroulera durant l'année scolaire 2012-2013. Pour couvrir les besoins du département, la directrice académique souhaite y faire participer un enseignant du premier degré de la Haute-Saône.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la rubrique [Personnels > Campagnes en cours du site IA 70](#)



Espace nature et culture de Château-Lambert

Le Parc naturel régional des ballons des Vosges (PNRBV) invite les enseignants à venir découvrir la nouvelle exposition permanente de l'espace nature et culture de Château-Lambert le **mercredi 4 avril 2012**.

Deux visites possibles, à 9h00 ou 10h30, sur inscription (communiquez vos nom, prénom, école ou établissement).

Contact : enc@parc-ballons-vosges.fr